



Commune de RUPT SUR MOSELLE (88)

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Projet d'Aménagement et de
Développement Durables**

Dossier Approbation

*Document conforme à celui annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 06 mars 2017 portant
approbation de l'élaboration du PLU*



**Espace &
TERRitoires**

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS

Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

INTRODUCTION

Le projet d'aménagement et de développement durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville en application de l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune de RUPT-SUR-MOSELLE, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

La commune souhaite mener des actions dans les domaines suivants :

- 1- Habitat / Cadre de vie**
- 2- Activités**
- 3- Déplacement**
- 4- Equipement**
- 5- Environnement et paysage**

HABITAT CADRE DE VIE

Redynamiser la population ruppéenne

- Permettre et encourager une augmentation raisonnée de la population, de l'ordre de 5% à l'horizon 2030.
- Encourager le développement des logements sociaux sur la commune afin de redynamiser la population et d'accueillir des populations jeunes.
- Développer une mixité sociale et générationnelle en diversifiant l'offre d'habitat.

Prévoir un développement cohérent et maîtrisé

- Privilégier la densification du bâti à l'étalement urbain sur l'intégralité de la commune.
- Poursuivre la logique de renforcement d'une centralité à proximité de la Mairie en permettant le développement de lieux de vie, de petits commerces, de services et de transports.
- Accompagner le renforcement de la centralité sur le village de Rupt-sur-Moselle par des noyaux de centralité secondaire afin de maintenir les services en place et notamment les deux écoles.
- Prévoir un développement urbain en continuité de l'existant et anticiper les futures extensions en prévoyant la possibilité de connexions viaires afin de faciliter les échanges sociaux et par conséquent d'aboutir à une meilleure intégration des nouveaux arrivants.
- Profiter de l'axe de la voie verte afin d'étendre ses réseaux et les conserver sur des terrains publics.

Conserver l'esprit de la commune et offrir un cadre de vie agréable aux ruppéens

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune tout en permettant une adaptation de ce bâti aux besoins modernes.
- Conserver l'esprit des hameaux existants en maîtrisant leur développement et en privilégiant la densification du bâti.
- Poursuivre la logique de développement urbain sous forme d'extensions urbaines de qualité accompagnées d'espaces publics.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel de la commune (chapelles, chalets et refuges...).
- Préserver les éléments architecturaux et culturels du patrimoine ruppéen.

ACTIVITES

Faire face au défi de désindustrialisation de la vallée de la Moselle

- Redonner une attractivité à la commune en terme d'activités.
- Appuyer le développement économique de la commune sur le passage de la N66.
- Permettre le maintien du tissu économique, industriel et commercial en place.
- Conserver le dynamisme lié au tissu de petits commerces et services présents sur le territoire par le maintien des grandes entreprises sur la commune.
- Répondre à la demande locale en terme de zones d'activités, afin de permettre l'extension des entreprises en place et l'implantation de nouveaux établissements.

Privilégier une utilisation rationnelle de l'espace

- Définir de nouveaux secteurs d'activités sur le territoire communal, en y dédiant des superficies raisonnées afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.
- Conserver la destination des bâtiments d'activités.
- Prévoir des emplacements de stationnement en quantité suffisante en fonction de la nature des activités.

Préserver l'agriculture rupéenne

- Permettre et encourager la réalisation des projets agricoles afin de pérenniser les exploitations agricoles en place.
- Limiter l'étalement des zones d'activités et zones urbaines afin de garantir la pérennité des exploitations agricoles.

Développer l'attractivité touristique de la commune

- Développer un tourisme d'étape, et prévoir des structures adaptées pour ce type de tourisme.

DEPLACEMENTS

EQUIPEMENT

Limiter les déplacements motorisés à l'échelle du territoire

- Privilégier et mettre en valeur les modes de déplacement doux, pour les courtes distances.
- Mettre à profit le passage de la voie verte sur la commune, en structurant le réseau de voies de déplacements doux autour de celle-ci. Au final, l'objectif de la commune est d'utiliser la voie verte comme une épine dorsale des déplacements doux, permettant de desservir les différents hameaux, les communes voisines et les chemins de randonnée.

S'appuyer sur les chemins piétonniers afin de favoriser les échanges interquartiers

- Maintenir les chemins existants à l'intérieur de la trame urbaine, les développer, pour ainsi favoriser les échanges interquartiers.

Intégrer la question du stationnement dans toutes les réflexions de la commune

- Intégrer du stationnement au cœur du village afin de permettre le maintien et le développement des commerces.
- Prévoir un espace dédié au stationnement des véhicules de particuliers, à proximité de la nationale, afin d'encourager le covoiturage.
- Anticiper les problèmes de stationnement dans les futures extensions.

Anticiper l'arrivée des nouvelles technologies

- Prendre en compte le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Conserver la qualité environnementale et paysagère de la commune

- Préserver les points de vue permettant de dominer et d'observer la vallée de la Moselle.
- Limiter la fermeture des paysages.
- Suivre les orientations du Plan Paysage Intercommunal en cours d'élaboration.
- Identifier et préserver les trames bleues et vertes à l'échelle du territoire.
- Protéger les zones remarquables d'un point de vue écologique.

Protéger la ressource en eau

- Protéger et prendre en compte les périmètres de captage d'eau potable dans le développement de la commune.
- Inciter les constructeurs à gérer les eaux de pluies à la parcelle par un système simple d'infiltration.
- Prendre en compte le risque d'inondation de la Moselle dans le développement futur de la commune.

Encourager la construction de logements économes en énergie.

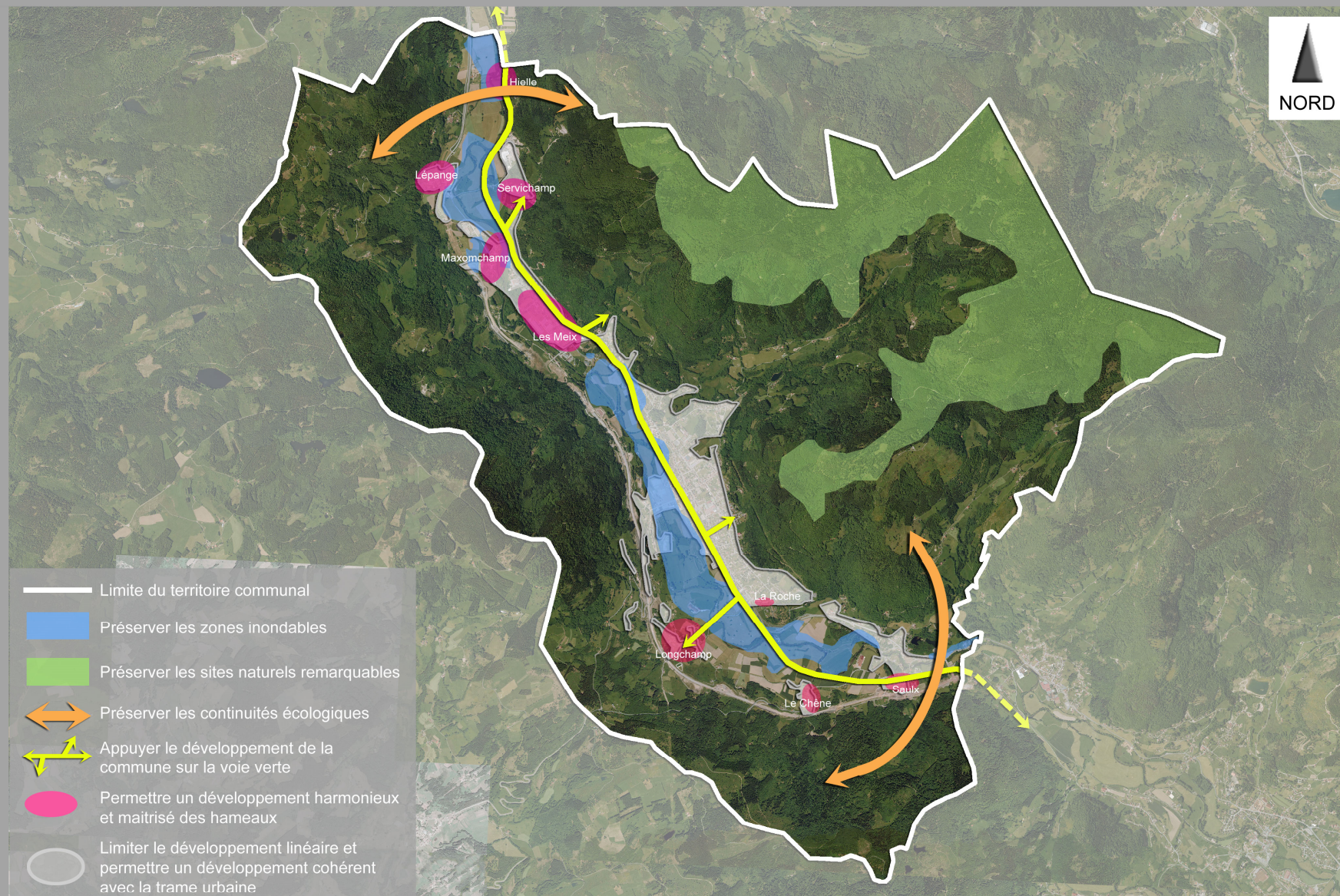
- Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables et la construction de bâtiments économes en énergie.

Modérer la consommation d'espaces

- Réduire d'au moins 20% la consommation d'espaces engendrée par le PLU.

RUPT-SUR-MOSELLE - Plan Local d' Urbanisme

PADD - Orientations Générales



Source: Géoportail

Echelle: 1/ 25 000°

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement